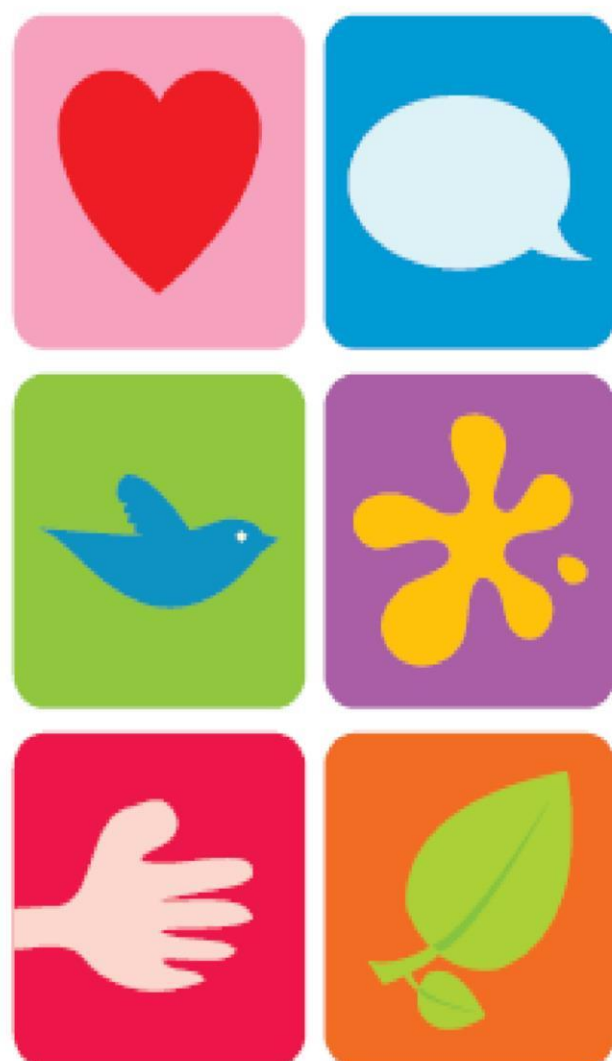




Des outils au service
des projets d'école

Des outils au service des projets d'école: le guide de la marche à suivre

Les outils au service des projets d'école en ligne :

L'espace ressources a pour objectif d'informer les enseignants des différents types de projet que la Ville peut accompagner.

A cet effet, il rassemble l'ensemble des propositions des services Ville et structures associées en matière d'éducation artistique et culturelle, de classes de découvertes, d'éducation civique, d'éducation au développement durable, d'éducation physique et sportive, d'éducation à la santé... Les outils proposés constituent autant d'appuis aux projets d'école. Ceux-ci ont été construits en partenariat avec les équipes des circonscriptions de l'éducation nationale. Chaque outil est conforme aux programmes nationaux et s'attache à développer la transversalité des apprentissages, telle qu'indiquée au sein du socle commun des compétences.

(Re)Découvrez l'ensemble de ces propositions ainsi que la marche à suivre pour la mise en place d'un projet au sein de votre école, au travers de ce nouvel espace numérique et interactif.

Les ressources sont présentées d'une façon inédite afin que vous puissiez découvrir présentations théoriques et illustrations concrètes des projets que vous pouvez mettre en place avec vos classes. L'accès aux cartes des structures permet de situer rapidement les futurs partenaires de vos projets ou de vous donner de nouvelles idées...

Nouveautés !

1- Partie Culture :

Pour cette nouvelle année scolaire, la Culture accueille parmi ses structures partenaires :

- les Archives Nationales du Monde du Travail (ANMT)
- les Amis de la Lainière et du textile
- l'Association Astuce
- Otium
- l'Opéra de Lille
- L'Espace Croisé
- l'autrice d'albums pour enfants : Anne-Françoise Téréne
- la Compagnie Mobile Home
- Le Fresnoy

2- Partie Transition écologique :

Le Développement Durable fait peau neuve !

Découvrez le nouvel appel à projet "Transition écologique", anciennement Développement Durable.

Désormais, les enseignants pourront s'inscrire à un projet de cycle répondant aux Objectifs Développement Durable (ODD).

3- Partie Prévention :

Pour cette nouvelle année scolaire, un nouvel onglet fait son entrée dans l'espace-ressources-enseignants : l'onglet "Prévention".

Vous y retrouverez les actions suivantes : Education et prévention en milieu scolaire, Permis Internet et les actions de la Police Nationale.

Nouveauté : cette année, découvrez le "Vélo Trottinette Permis", un outil d'éducation à la sécurité routière créé par les enfants du Conseil Municipal des Enfants !

4- Partie Citoyenneté :

Cette année : le Conseil Municipal des Enfants renouvelle son mandat. Les enfants auront le plaisir de travailler à de nouveaux objectifs !

Rendez-vous en octobre 2024 pour les élections dans les écoles !

5- Partie Ressources :

Parmi les nouvelles ressources à disposition, (re)découvrez les outils de la démocratie participative, ainsi que les ressources mises à disposition dans le cadre du Plan Laïcité et Education à la Citoyenneté (PLEC).

1- La composition de l'espace ressource enseignants

L'espace est composé des différentes propositions des services de la ville et structures associées regroupées par thématiques :

- Culture
- Transition écologique
- Santé, Education Physique et Sportive, Education sensorielle au goût
- Classes de découvertes
- Citoyenneté
- Numérique et Médias
- ...

Ces livrets présentent les types de projets qu'il est possible de mettre en place

- le public ciblé
- les modalités d'intervention
- la procédure d'inscription et de validation des projets
- les référents

Sont également mis en ligne:

- les appels à projet thématique permettant votre inscription
- le tableau récapitulatif de l'ensemble des projets et interventions souhaités pour votre école
- le guide de la marche à suivre précisant les nouveautés et les modalités d'inscription
- les fiches bilans concernant les projets subventionnés à retourner en fin d'année scolaire

Vous retrouverez également des exemples de projets qui ont été menés au cours des années scolaires précédentes au sein des écoles de la ville, notamment via les illustrations de l'espace-ressources.

2- Les propositions au service du projet d'école et du parcours de l'élève

Depuis 2015, l'école doit veiller à ce que chaque élève explore les grands domaines artistiques et culturels, comprenne les enjeux liés à sa santé et développe un esprit citoyen. Cette volonté est inscrite dans les parcours éducatifs de l'élève, dont la mise en œuvre est programmée par l'équipe pédagogique de l'école.

Votre démarche de dépôt de projet dans l'Espace Ressources Enseignants doit s'inscrire dans la logique de ces parcours.

L'offre de la Ville de Roubaix permet le déploiement de ces parcours sous 3 formes : la prise en charge d'interventions en appui au travail de l'enseignant, l'apport de ressources pour un projet mené par l'enseignant seul dans sa classe (voir le livret spécifique : Ressources) ou la proposition de participation à des événements éducatifs (voir le livret : Événements)

Extraits d'Eduscol, les parcours éducatifs :

« **Le parcours d'éducation artistique et culturelle** a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers : des rencontres, des pratiques, des connaissances.

Le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Le parcours éducatif de santé regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.

3- La marche à suivre

- La rédaction des projets :

Les projets seront à déposer en **deux étapes** :

1) l'enseignant.e remplit le formulaire en ligne afin de transmettre sa demande de projet ainsi que les pièces jointes nécessaires (fiche appel à projet, devis éventuels,...).

A noter : toutes les fiches appel à projet seront à retrouver sur la plateforme. Elles ne seront désormais plus téléchargeables via l'espace-ressources-enseignants afin qu'il n'y ait pas d'erreur dans le choix de la fiche appel à projet.

- 2) Le directeur/la directrice reçoit une demande de « visa » afin de valider ou non le projet.
- a. Soit celui-ci est validé par le directeur ou la directrice : le projet est bien déposé et vous n'avez plus de démarche à faire
 - b. Soit le projet est refusé par le directeur ou la directrice : le motif du refus sera indiqué et en fonction de celui-ci, il vous sera demandé : soit l'apport d'éléments complémentaires ou la modification du projet ; soit le projet est totalement refusé de la part du directeur ou de la directrice et ne sera pas traité par nos services

A noter : sans validation de la part du directeur ou de la directrice, le projet ne sera pas traité par nos services.

Par ailleurs, les dépôts isolés de projet par les enseignants sans validation du directeur ne seront pas traités. Ces demandes de projet ne pourront donc pas être instruites.

De juillet à octobre, des commissions d'attribution thématiques réunissant des représentants de l'éducation nationale et de la Ville instruiront les demandes de projets.

- Délibération et versement des subventions :

Si votre projet est accepté et fait l'objet d'un versement de subvention, celle-ci sera, après délibération et vote du Conseil Municipal, directement versée au siège de l'OCCE pour les coopératives publiques affiliées. L'OCCE se charge ensuite de verser les sommes identifiées par projet, aux coopératives OCCE affiliées.

Pour les coopératives scolaires non affiliées, les subventions seront versées à l'association de l'école à condition que les pièces nécessaires à la clarification de leur statut juridique et administratif aient été déjà transmises à notre service.

En cas de changement (affiliation ou désaffiliation), un nouveau dossier administratif est à remplir. Il est alors impératif de nous interpeller dès le début de l'année scolaire.

/!\ **Pour les écoles non affiliées** à Ecole et Famille, merci d'envoyer les pièces justificatives suivantes afin que la subvention puisse vous être versée, à l'adresse mail suivante : mlegoff@villeroubaix.fr :

- Statuts de l'association (création et dernière version si des modifications ont été apportées) · Récépissé de déclaration en Préfecture (création et dernière version si des modifications ont été apportées)
- Journal Officiel (création et dernière version si des modifications ont été apportées)
- Compte rendu de la dernière assemblée générale et de la dernière assemblée générale apportant des modifications aux statuts
- Budget de l'association
- Liste du bureau et du Conseil d'Administration (C.A.)
- Numéro de SIRET
- un RIB ouvert au nom de l'association.